Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_112-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-112

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-112 Demande d'approbation pour l'accueil d'un volontaire en Service Civique

Rapporteur : Alexandra FRAYSSE *Technicienne : Isabelle JAN*

L'analyse de l'activité de la conseillère numérique met en évidence une saturation qui nécessite un renforcement de l'offre :

- Ateliers débutants : 3 groupes (16 personnes au total) participent actuellement à 2 ateliers par mois, soit 60 ateliers à l'année.
- Ateliers thématiques en tension : Plus de 300 inscriptions sont actuellement en attente. Pour satisfaire cette seule demande, il faudrait que la conseillère réalise plus de 50 ateliers supplémentaires d'ici la fin de l'année.
- Volume d'activité annuel : La conseillère numérique réalise déjà près de 80 ateliers collectifs et 200 accompagnements individuels par an. La demande ne cessant d'augmenter, le développement du service est devenu indispensable.

Impact Financier pour la Collectivité :
Le dispositif du Service Civique est particulièrement avantageux pour notre collectivité grâce au fort soutien de l'État :

- Indemnité totale du volontaire : 619,83 € / mois
- Prise en charge par l'État : 504,98 € / mois
- Reste à charge net pour la collectivité : 114,85 € / mois

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_112-DE

Ce coût direct minime permettra d'augmenter de plus de 50% l'offre de service collectif et d'absorber une grande partie des listes d'attente des usagers du territoire. L'accueil d'un jeune en Service Civique répond à un double objectif stratégique pour notre collectivité :

- Insertion et découverte professionnelles : Permettre à un jeune de découvrir le métier de médiateur numérique.
- Réponse aux besoins du territoire : Développer notre offre actuelle de soutien à l'usage numérique en augmentant significativement le nombre d'accompagnements individuels et collectifs, face à une demande locale en forte croissance.

La mission doit répondre à un objectif d'intérêt général et ne peut pas remplacer un emploi permanent, un contrat saisonnier ou un stage. Les missions durent généralement de 6 à 12 mois.

Le bureau communautaire réuni le 11 juin a émis un avis favorable à ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du service national, notamment les dispositions relatives à l'engagement de Service Civique ;

Vu la volonté de Poher communauté de solliciter un agrément pour créer un service civique ;

Considérant que le Service Civique permet à des jeunes de s'engager au service de l'intérêt général tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'une expérience citoyenne ;

Considérant que Poher communauté souhaite développer des actions dans les domaines de la médiation et de l'inclusion numérique ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le principe de l'accueil d'un volontaire en Service Civique au sein de la Communauté de communes, en tant que médiateur numérique (tutrice : conseillère numérique)**
- **Autorise le président ou la vice-présidente chargée des ressources humaines à engager toute démarche pour obtenir un agrément auprès des services compétents, pour recruter un volontaire.**
- **Prévoit les crédits nécessaires au budget communautaire pour assurer la prestation versée au volontaire et les dépenses de formation**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

